

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université, notamment son article 30,
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : MENS1611139A), notamment son article 6,
- Vu** le règlement intérieur du Collège Doctoral et notamment son article 2,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'avis favorable des directeurs des Ecoles Doctorales de l'Université quant à la nomination de Madame Nathalie RUBIO à direction du Collège Doctoral Aix-Marseille,

Considérant la proposition du Président de l'Université nommant Madame Nathalie RUBIO en qualité de Vice-Présidente déléguée à la Formation Doctorale, après avoir informé le Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024,

ARRÊTE

Article 1

Madame Nathalie RUBIO, Professeure des universités, est nommée Directrice du Collège Doctoral Aix-Marseille, à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 2

La durée de son mandat est de 5 ans, renouvelable une fois.

Article 3

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28 février 2024

Eric Berton
Président de l'Université d'Aix-Marseille

